



DOCUMENT INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

Conformément à la loi 2002-2 et dans le cadre de votre suivi, ce document individuel d'accompagnement (DIA) est mis en place afin de définir et travailler ensemble sur des objectifs qui vous sont propres et adaptés à votre situation. Ce document sera actualisé par un entretien avec un professionnel au minimum tous les six mois.

NOM :

PRENOM :

PSEUDO :

DATE DE NAISSANCE :

AGE :

Premier DIA :

Renouvellement :

Document rédigé avec :

Date :

Date de début de l'accompagnement :

OBJECTIF GLOBAL

SANTE	
Objectifs	
Actions à entreprendre	Actions réalisées

DEMARCHES ADMINISTRATIVES	
Objectifs	
Actions à entreprendre	

EMPLOI	
Objectifs	
Actions à entreprendre	

LOGEMENT

Objectifs

Actions à entreprendre

JUSTICE

Objectifs

Actions à entreprendre

AUTRE
Objectifs
Actions à entreprendre

REMARQUES :